

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit IDROSTOP**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie C** Utilisation par les consommateurs
- **Secteur d'utilisation SU21** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit PCI** Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agents hydrophobants

- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MA-FRA S.p.A. a Socio Unico
Via Aquileia, 44/46
20021 Baranzate (MI) ITALIA
Tel. +39 023569981
www.mafra.com
mafra@mafra.it
- **Service chargé des renseignements :**
E-mail: lab@mafra.it
info@mafra.it
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**
FRANCE :
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
In case of accident call the emergency number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit IDROSTOP

(suite de la page 1)

- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes

- Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Reg.nr.: 012119484651-34	Hydrocarbures, C6, isoalcanes Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	70-100%
CAS: 68476-85-7 EINECS: 270-704-2	gaz de pétrole liquéfiés Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone Press. Gas L, H280	3-5%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- après inhalation :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **IDROSTOP**

(suite de la page 2)

- Veiller à l'apport d'air frais*
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :** *Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.*
- **après ingestion :** *Envoyer immédiatement chercher un médecin*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Engourdissement
Perte de connaissance
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Eau.
Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie*
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
N'employer que dans des secteurs bien aérés
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **IDROSTOP**

(suite de la page 3)

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- Classe de stockage :

- Classe VbF : néant

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

123-86-4 acétate de n-butyle

VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

124-38-9 dioxyde de carbone

VME Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

- DNEL

64742-49-0 Hydrocarbures, C6, isoalcanes

Oral Systemic Long-term Effects 1.301 mg/Kg bw/day (Consumers)

Dermique Systemic long-term effects 13.964 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)

1.377 mg/Kg bw/day (Consumers)

Inhalatoire Systemic long-term effets 5.306 mg/m³ (Industrial Workers)1.137 mg/m³ (Consumers)

123-86-4 acétate de n-butyle

Inhalatoire Local long-term effets 300 mg/m³ (Industrial Workers)Local short-term effects 600 mg/m³ (Industrial Workers)Systemic long-term effects 300 mg/m³ (Industrial Workers)Systemic Short-term Effects 600 mg/m³ (Industrial Workers)

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit IDROSTOP

(suite de la page 4)

- **Protection des mains :**
Gants résistant aux solvants



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme : Aérosol

Couleur : incolore

- **Odeur :** caractéristique

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non applicable.

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 124-128 °C

- **Point d'éclair :** -60 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

- **Température d'inflammation :** 405 °C

- **Température de décomposition :** Non déterminé.

- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Non déterminé.

- **Limites d'explosion :**

inférieure : 1,3 Vol %

supérieure : 10,5 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 3,1 hPa

- **Densité à 20 °C:** 0,76 g/cm³

- **Densité relative.** Non déterminé.

- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : non ou peu miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

- **Viscosité :**

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit IDROSTOP

(suite de la page 5)

- 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité stable dans des conditions normales
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 - Danger d'explosion
 - Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
 - Risque d'incendie
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
 - Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-49-0 Hydrocarbures, C6, isoalcanes

Oral LD50 >2.000 mg/Kg (Mouse)

Dermique LD50 >2.000 mg/Kg (Mouse)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 14.000 mg/Kg (Rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/Kg (Rabbit)

- **Effet primaire d'irritation** :
 - de la peau : Provoque une irritation cutanée.
 - des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

64742-49-0 Hydrocarbures, C6, isoalcanes

EC50 (72h) 55 mg/L (Algae)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit IDROSTOP

(suite de la page 6)

123-86-4 acétate de n-butyle

LC50 (4 h) >21 mg/L (Rat)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG AEROSOLS (HEXANES), MARINE POLLUTANT
- IATA AEROSOLS, inflammable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2.5F Gaz.
- Étiquette 2.1
- IMDG



- Class 2.1
- Label 2.1
- IATA



- Class 2.1

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit IDROSTOP

(suite de la page 7)

- Label	2.1
- Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin : - Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C6, isoalcanes Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Indice Kemler : - No EMS : - Stowage Code - Segregation Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport : - ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ) - Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels - IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	IL Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D IL Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Catégorie SEVESO
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Danger pour l'environnement aquatique
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit IDROSTOP

(suite de la page 8)

- Directives techniques air :

Classe	Part en %
III	82,3
NK	4,4

- Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Danger par aspiration	Jugement d'experts

- Service établissant la fiche technique : Ma-Fra Laboratories

- Contact : lab@mafra.it

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Press. Gas L: Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente